



Le jeudi 11 décembre 2014 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 5 décembre 2014 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Nathalie HERBAUX, MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absentes excusées (ayant donné pouvoir) : Mme Karine BOPPE (à M. Riquier WILLOQUET), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX)

Absents excusés : M. Alexandre MEZIERE, M. Dominique SERGENT, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT, Mme Delphine BERNADAT

N°14-7-25

Cimetière

Tarifs des concessions

Rapport de M. Patrick DELEBARRE,
Maire,

Il vous est proposé de substituer au tarif des concessions et droits divers, les prix indiqués au tableau ci-après :

1) **CONCESSIONS (a+b)**

a. **Coût de la location de terrain et première inhumation**

Désignation	Ancien tarif en Euros	Tarif révisé en Euros
Concession cinquantenaire	1022,00	1032,00
Concession trentenaire	382,00	385,00
Concession quinquenaire	196,00	197,00

Enfants de – de 10 ans : Les prix ci-dessus sont à diviser par deux.

b. **Coût des inhumations suivantes**

Désignation	Ancien tarif en Euros	Tarif révisé en Euros
Concession cinquantenaire	511,00	516,00
Concession trentenaire	191,00	192,00

Concession quinzenaire	97,00	98,00
Concessions centenaires existantes (concession nouvelles supprimées depuis le 5 janvier 1959)	650,00	656,00
Concessions perpétuelles existantes (concession nouvelles supprimées depuis le 25 mai 1974) + Frais d'enregistrement pour superposition dans perpétuelles	832,00 fixé par au moment de la demande par l'hôtel des finances	840,00 fixé par au moment de la demande par l'hôtel des finances

Envoyé en préfecture le 16/12/2014
Reçu en préfecture le 16/12/2014
Affiché le



Enfants de - de 10 ans : Les prix ci-dessus sont à diviser par deux.

Les concessions ne peuvent être renouvelées que dans les deux années qui suivent la date d'échéance. Au delà, une procédure de reprise administrative sera entamée.

Les conversions de concessions ne peuvent être demandées uniquement par le(s) concessionnaire(s)

3) VACATION : 20€

4) COLUMBARIUM

Désignation	Ancien tarif en Euros	Tarif révisé en Euros
Case quinzenaire	221,00	223,00
Case trentenaire	506,00	511,00
Case cinquanteenaire	948,00	957,00

Enfants de - de 10 ans : Les prix ci-dessus sont à diviser par deux.

Les nouveaux tarifs prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2015

Travaux Préparatoires
Conseil d'Administration du 25 novembre 2014
Commission Générale du 2 décembre 2014



Le Conseil
adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Maire